



*Sainte Anastasie*



## AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022 – 2025

**Entre :**

La Caisse d'allocations familiales du Gard dont le siège est situé 321 rue Maurice Schumann - 30922 NIMES CEDEX 9, représentée par son Président, Monsieur Didier PAQUETTE, et son Directeur, Monsieur Matthieu PERROT dûment autorisés à signer la présente convention.

**Ci-après désignée « la Caf ».**

**Et :**

La Commune de Saint Geniès de Malgoirès dont le siège est situé 1 rue du 19 mars 1962, 30190 Saint Geniès de Malgoirès, représentée par son Maire, Monsieur Jean-François DURAND-COUTELLE, dûment autorisé à signer la présente convention.

La Commune de Sainte Anastasie dont le siège est situé Lieudit Russan, 110 rue de l'Hôtel de Ville, 30190 Sainte Anastasie, représentée par son Maire, Monsieur Gilles TIXADOR, dûment autorisé à signer la présente convention.

**Ci-après désignées « les communes signataires ».**

Il est convenu que la convention territoriale globale (Ctg) 2022 -2025 signée le 28/06/2022 est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

## Article 1

Le présent avenant intègre les modifications suivantes :

- Evolution du nombre de signataires : la convention a été initialement signée avec les collectivités suivantes :
  - Dions
  - Domessargues
  - La Calmette
  - Saint Chaptès
  - Le syndicat mixte Leins Gardonnenque

Sont ajoutées les collectivités suivantes :

- Saint Geniès de Malgoires
- Sainte Anastasie

Cette modification est réalisée afin de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante sur le territoire de la Ctg par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2). Certains équipements n'avaient pas été pris en compte dans la convention initialement signée. La réforme des financements permet de considérer l'ensemble des services et équipements financés par la Caf au titre des prestations de services socles et soutenus financièrement par les collectivités pour le bénéfice du bonus territoire Ctg qui est un complément d'aide pluriannuel. Le bénéfice du bonus territoire Ctg est conditionné à la signature d'une Ctg de la collectivité compétente.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

La Ctg matérialise l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à :

- ✓ Poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire
- ✓ Participer à la démarche Ctg via le plan d'action du projet social de territoire (annexe 1)

## Article 2

L'annexe 2 intitulée « liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales » de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

**« Annexe 2 : liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales. MISE A JOUR DU 09/12/2022 DE L'ANNEXE 2 DE LA CTG Leins Gardonnenque et Gardonnenque 2022-2025 SIGNÉE LE 28/06/2022) du présent avenant.**

## Article 3 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

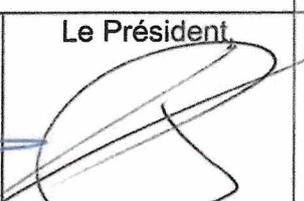
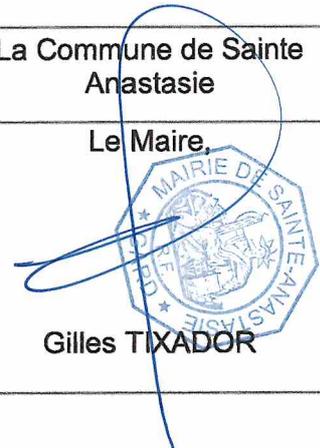
Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

#### Article 4 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Nîmes, le 09 décembre 2022, en 3 exemplaires originaux

La Caf		La Commune de Saint Geniès de Malgoirès	La Commune de Sainte Anastasie
Le Directeur,  Sébastien NEFFAH Directeur adjoint	Le Président, 	Le Maire,  Jean-François DURAND-COUTELLE	Le Maire,  Gilles TIXADOR

**ANNEXE 1 – Plan d'action du projet social de territoire**

**Annexe 1 : Ctg initiale et projet social de territoire (voir Documents ci-joints)**

**ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales  
MISE A JOUR DU 09/12/2022 DE L'ANNEXE 2 DE LA CTG LEINS GARDONNENQUE ET  
GARDONNENQUE 2022-2025 SIGNEE LE 28/06/2022**

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>COMMUNES DE DIONS, SAINT CHAPTES ET LA CALMETTE</b>	
<b>ALSH</b>	Alsh « Chante coucou » Chemin de la Croisette 30190 LA CALMETTE
<b>PILOTAGE</b>	0.07 poste de chargé.e de coopération Ctg
<b>COMMUNE DE LA CALMETTE</b>	
<b>ALSH</b>	Alsh périscolaire 30190 LA CALMETTE
<b>COMMUNE DE DOMESSARGUES</b>	
<b>ALSH</b>	Alsh mercredis 30350 DOMESSARGUES
<b>ALSH</b>	Alsh Extrascolaire 30350 DOMESSARGUES
<b>EAJE</b>	Micro-Crèche Espace André Bonnet 30350 DOMESSARGUES
<b>PILOTAGE</b>	0.25 poste de chargé.e de coopération Ctg
<b>SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE</b>	
<b>EAJE</b>	Multi-accueil collectif « 1,2,3 soleil » Avenue du Général de Gaulle 30190 SAINTE-ANASTASIE
<b>EAJE</b>	Micro-Crèche « M.A. Randon » 2 Place du Pigeonnier 30350 MOULEZAN
<b>EAJE</b>	Multi-accueil collectif « Au royaume des lutins » 38 avenue de la GARE ST GENIES DE MALGOIRES
<b>EAJE</b>	Multi-accueil collectif « Les bambins » Chemin de Cantepedrix 30730 PARIGNARGUES
<b>RPE</b>	Relais petite enfance « Pôle Petite Enfance » 38 avenue de la GARE 30190 ST GENIES DE MALGOIRES

<b>LAEP</b>	Lieu d'accueil enfants parents « Papot'ages » 38 avenue de la GARE 30190 ST GENIES DE MALGOIRES
<b>ALSH</b>	Espace jeunes 4 rue Diderot 30190 ST GENIES DE MALGOIRES
<b>ALSH</b>	Alsh Extra 38 avenue de la GARE 30190 ST GENIES DE MALGOIRES
<b>ALSH</b>	Alsh Périscolaire Temps libre 30190 ST GENIES DE MALGOIRES
<b>PILOTAGE</b>	0.68 poste de chargé.e de coopération Ctg
<b>COMMUNE DE SAINTE ANASTASIE</b>	
<b>ALSH</b>	Alsh Périscolaire 30190 SAINTE ANASTASIE
<b>COMMUNE DE SAINT GENIES DE MALGOIRES</b>	
<b>ALSH</b>	Alsh Périscolaire 30190 ST GENIES DE MALGOIRES

